

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/09/07
N° 06

DATE DE CONVOCATION :

1^{ER} SEPTEMBRE 2023

DATE D’AFFICHAGE :

1^{ER} SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 22

L’an deux mille vingt-trois, le sept septembre à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Lucas JUIGNÉ, Martine MALASSIGNÉ, Laetitia ROSSI, Bruno TISON.

Étaient absents excusés :

Anne-Marie GARNIER donne procuration à Francis BELLUAU

Sylvie HÉRON donne procuration à Jean-Claude BOULARD

Viviane GROUARD donne procuration à Jean COCHIN

Jennifer DIOT donne procuration à Alain GALLET

Guillaume TERTEREAU donne procuration à Lucas JUIGNÉ

Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER

Karine NEEL donne procuration à Bruno TISON

Patrick BOULAY

Secrétaire de séance : Bruno TISON

OBJET : Convention de partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l’amélioration de la qualité des comptes financiers, les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ont proposé à la Commune de Marolles-les-Braults, une nouvelle démarche d’engagement partenarial.

Cette convention de partenariat a pour objectifs :

- *De faciliter le travail de l’ordonnateur, en développant et en enrichissant les échanges,*
- *D’améliorer l’efficacité des procédures : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement, en modernisant les chaînes de recettes et de dépenses,*
- *D’offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en améliorant la qualité comptable,*
- *De développer l’expertise comptable, fiscale, financière et domaniale au service des responsables,*

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention proposée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette dernière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat proposée par la Direction Départementale des Finances Publiques (*DDFIP*).

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le sept septembre deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,
Maire,